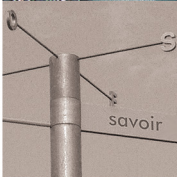




l'orientation



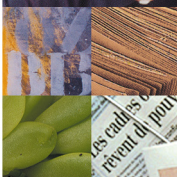
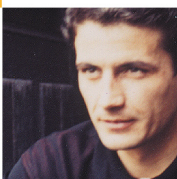
la formation



l'emploi



l'évaluation



le conseil



Conseil en Validation des Acquis de l'Expérience

“ Face à la variété des diplômes, titres et CQP, le CIBC, structure neutre et indépendante, vous propose un conseil sur mesure ”

Contexte

La loi du 17 janvier 2002 permet de faire reconnaître les acquis de l'expérience en vue de l'acquisition d'un titre ou d'un diplôme.

L'entreprise soucieuse :

- d'affirmer son image par des compétences reconnues
- d'optimiser les coûts et les parcours de formation
- de mettre en adéquation les emplois et les diplômes
- de répondre aux normes qualité, peut promouvoir la VAE en interne.

Objectifs

Vous souhaitez :

- Sensibiliser et mobiliser les salariés à la démarche de validation des acquis de l'expérience
- Confirmer vos qualifications internes et favoriser la mobilité
- Proposer un appui à la reconnaissance des qualifications les plus appropriées aux métiers de l'entreprise
- Accompagner les salariés dans la démarche de mise en œuvre de la validation de leurs acquis

Déroulement

Informer, mobiliser

Sensibiliser à la démarche,

Mobiliser les salariés, acteurs de l'image de l'entreprise au travers

la reconnaissance officielle de leur niveau de qualification,

Présenter le dispositif juridique de la VAE, les étapes avant, pendant et face au jury, les modalités pédagogiques et cas pratiques

Evaluer

Identifier les expériences à faire valoir, la ou (les) certification(s) adaptée(s)

Conseiller

Formaliser les expériences et les compétences

Identifier les services valideurs concernés et favoriser la mise en relation avec ces services

Forme

Informations collectives, entretiens individuels ou travail en groupe